Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 48 (1960)

Heft: 876

Artikel: Soleure

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-285036

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

VAUD

Anniversaire du 1er février

Alors qu'en Suisse allemande, l'anniversaire de la votation du 1er février 1959 sur le suffrage féminin était évoqué par diverses manifestations rappelant que la lutte continue, l'Association vaudoise des citoyennes fêtait l'heureux événement qui les fait citoyennes par une course à Orbe ; quatre cars emmenèrent des Lausannoises, des Veveysannes, des Montreusiennes, des Avenchoises, des Yverdonnoises, des Villeneuvoises ; un arrêt à Cossonay permit de prendre au passage M. Charles Bettens, député de Cossonay, l'auteur de la motion de 1951 pour la participation des femmes à la vie publique. A Orbe, les participantes visitèrent avec le plus grand intérêt la fabrique Nestlé.

La section d'Orbe, sous la présidence de Mme L. Vautier, invita les participantes à un thé qui fit grand plaisir.

Rentrées à Lausanne, les participantes firent honneur, à 19 h., au restaurant du Théâtre municipal, à un petit souper très simple où elles furent saluées par Mme G. Girard (La Tour-de-Peilz), présidente de l'Association vaudoise ; Mlle A. Quinche, présidente d'honneur, qui arrivait de Winterthur où elle avait parlé aux membres de la section du suffrage féminin des expériences faites déjà par les Vaudoises, salua la présence de Mme V. Martin, conseillère communale à Vevey, et releva l'intérêt, le plaisir que les sept conseillères communales, les citoyennes qui ont été admises dans les conseils généraux prennent à leur tâche ; jamais, disent-elles, elles n'auraient cru que c'était aussi intéressant ! Toutes les objections dressées par les anti-féministes se sont révélées inexistantes ; aucun bouleversement n'a été enregistré ; l'élection du Conseil des Etats s'est faite dans la dignité et le sérieux.

Mme L. Zanchi annonça l'organisation d'un troisième marché aux puces, prévu en mars, pour constituer un fonds en faveur du suffrage féminin sur le plan fédéral. Car si Vaudoises et Neuchâteloises sont citoyennes, si les Genevoises le seront demain, un immense travail reste à faire en Suisse allemande jusqu'à la prochaine votation fédérale.

S. B.

La septième conseillère communale

Elle a prêté serment, devant le Conseil communal de Vevey, le 29 janvier ; c'est Mme Violette Martin, veuve, mère de famille, qui appartient au Parti socialiste.

Dans les commissions...

La commission scolaire de Lutry compte quatre femmes : Mme Charmey, secrétaire, Mme Amiguet, déléguée de l'Etat de Vaud pour la classe ménagère, Mme Boudry-Marguerat, présidente du comité de l'Ecole ménagère, Mlle L. Lavanchy.

Qui dit mieux ?

Au Grand Conseil

Le 15 février, le Grand Conseil vaudois a commencé une session importante où sera débattue la modification de la Constitution pour créer 30 arrondissements électoraux (au lieu des 60 cercles actuels) et l'emploi généralisé de la représentation proportionnelle, modifications imposées par le suffrage féminin. Nous vous recommandons de suivre attentivement les débats dans la presse et à la tribune du Grand Conseil, en attendant de pouvoir siéger dans l'hémicycle, peut-être dans deux ans.

Les citoyennes vaudoises

Mme Marianne Chappuis a été appelée à faire partie de la commission sscolaire de Villars-Tiercelin.

Mlle Jacqueline Ormond a été appelée au poste de secrétaire du bureau électoral de Payerne pour l'année 1960. Mmes Marie-Thérèse Cavuscens, Françoise Gingins, Berthe Mottet, Germaine Schwaninger, Elsa Streit ont été désignées comme scrutatrices.

Mmes Chablos et Rumpf siègent dans le comité du Parti radical d'Aigle.

Le rôle de la femme dans la vie publique

A l'assemblée annuelle de l'Association des anciennes élèves de l'Ecole ménagère rurale de Marcelin, tenue à Lausanne, le 14 février, M. G.-A. Chevallaz, syndic de Lausanne et conseiller national, a entretenu les paysannes vaudoises du rôle de la femme dans la vie publique.

L'orateur déplora l'extrême réserve, la timidité qui retiennent trop de femmes de se rendre aux urnes ou de se faire assermenter dans les conseils généraux. C'est bien dans la tradition de la femme vaudoise, mais il ne faut pas oublier que le suffrage féminin est un droit acquis et qu'il convient de prendre maintenant ses responsabilités, petites ou grandes, envers le village et le canton. La politique n'est pas une chose compliquée, ce n'est pas une chose laide ; elle est ce que la font les hommes, ce que la feront les femmes. Le chrétien a le devoir de participer à la vie politique, avec le sentiment de sa responsabilité. La politique agit sur la vie des femmes, elles ne peuvent donc se dérober ; elles prendront leur décision avec sagesse et bon sens ; nul n'a le droit de s'abandonner aux forces aveugles ; il est toujours utile d'agir dans les grandes comme dans les petites choses.

S. B.

Nos suffragistes à l'œuvre

Cinquième votation suffragiste à Genève

(Suite de la page 1)

En effet, les meilleurs arguments en faveur de notre cause sont les faits, les expériences. Le comité genevois pour l'égalité des droits politiques ne l'ignore pas, aussi avait-il convié plusieurs confédérées expérimentées à venir prodiguer des encouragements lors de la réunion du 16 février.

Me Antoinette Quinche, qui conduisit les Vaudoises à la victoire, avait répondu à l'invitation, ainsi que Mme A. Muret et, de Neuchâtel, Mme A. Sandoz, épouse du conseiller d'Etat.

Celle-ci fait remarquer qu'on peut exploiter les résultats d'un scrutin parfois comme on l'entend. Après la votation du 14 février, les électeurs de La Chaux-de-Fonds ont attribué aux électrices leur majorité en faveur des trois semaines de vacances légales, tandis qu'à Neuchâtel, on a pensé avoir repoussé l'initiative grâce aux femmes.

Me Quinche a observé, dans le canton de Vaud, un argument sentimental qui a porté: les jeunes électeurs ont estimé dignes de voter leurs mères à qui ils doivent tant. Mme Muret, d'autre part, recommande les arguments économiques.

Le comité a organisé un certains nombre de réunions électorales à la campagne et a stimulé la propagande dans la presse.

On s'étonne du nombre de comités « contre » qui ont surgi et qu'on ne connaît pas. Cependant lorsqu'on cherche un orateur adversaire pour une séance contradictoire ou à la radio, on n'en trouve pas, c'est un rôle qu'on n'assume pas volontiers.

Le tract « contre » implore les électeurs de ne pas désunir la famille, la mère est présentée sous l'emblème de la « dame de cœur », tandis que l'électrice porte l'emblème fâcheux de la « dame de pique ».

Implicitement on reconnaît que les femmes isolées sont privées d'influence civique, puisqu'elles n'ont pas d'électeur dans leur ménage. Mais on les sacrifie sans remords — quoiqu'elles forment une grosse minorité.

Les femmes de chez nous doivent agir par leurs associations, continue le tract. Or, nous savons par expérience, que nos associations sont fort actives sur le plan privé, mais sur le plan civique, elles dépendent de la complaisance des électeurs et des élus. Ainsi elles n'obtiennent qu'un nombre infime de déléguées dans les commissions officielles, et malgré les promesses solennelles de 1953, nous n'avons pu faire désigner de déléguée dans les commissions des établissements hospitaliers.

Sans le bulletin de vote, l'influence féminine reste extrêmement faible, c'est pourquoi, inlassablement, depuis tant d'années, nos associations luttent pour l'obtenir.

Position des partis politiques et des groupes

Les partis politiques ayant déposé leur liste dans les délais étaient les suivants, dans l'ordre :

Parti du travail : oui
Parti libéral : oui
Parti indépendant chrétien-social : oui
Parti socialiste : oui
Parti radical : non

Les groupements hors partis qui ont déposé un bulletin de vote étaient :

Comité pour l'égalité des droits politiques : oui
Comité d'action des artisans et commerçants indépendants : non
Union pour la défense des intérêts paysans: non
Groupement pour la famille et les libertés populaires : non
Mouvement démocrate chrétien : non
Action ouvrière contre le suffrage féminin : non

SOLEURE

A Soleure, le synode de l'Eglise de la partie sud du canton, a décidé d'accorder désormais aux *théologiennes,* le droit d'exercer un ministère complet. Les paroisses gardent le droit d'élire elles-mêmes leur pasteur ou leur femme-pasteur.

Demandez la
LITERIE ET LE BLANC
du spécialiste :
(sur demande facilités de paiement)
A. GRAS & Cie S.A.
COUTANCE 5 Tél. 32 64 64

NEUCHATEL

Dans les montagnes

La Section des Montagnes neuchâteloises a organisé le mercredi 10 février, au Buffet de la Gare, à 20 h. 15, une séance contradictoire sur la votation des 13 et 14 février, concernant les trois semaines de vacances pour tous les salariés. M. Gérald Petithuguenin, président cantonal du Parti socialiste, nous a exposé les arguments en faveur des trois semaines, puis Me Maurice Favre, président cantonal du Parti radical, nous a montré les arguments défavorables à cette proposition. Une discussion a été ouverte ensuite, et les orateurs ont répondu avec amabilité aux quelques questions qui ont été posées. Les quelque soixante personnes présentes (dont un électeur !), ont toutes eu le plus grand intérêt à assister à cette soirée.

Le comité de l'Association neuchâteloise nous écrit...

Le Comité cantonal neuchâtelois, comprenant les présidentes de toutes les sections du canton, déclare qu'il n'est pas d'accord avec la façon dont la votation neuchâteloise des 13 et 14 février 1960, portant sur l'introduction d'une troisième semaine de vacances obligatoires, a été présentée dans le *Bulletin de presse de l'Association suisse pour le suffrage féminin,* du mois de janvier et reproduite dans *Le Mouvement Féministe* du 6 février 1960. Critiquer « le mari désœuvré au logis » alors qu'il se repose de son travail, lui paraît une grande maladresse. Les Neuchâteloises se recommandent pour que l'Association suisse qui groupe des femmes de tous les milieux et de tous les partis, présente avec la plus grande objectivité les problèmes qui pourront se poser à l'avenir sur le plan politique.

Nous nous excusons d'avoir inconsidérément inséré un communiqué du Service de presse de l'Association suisse pour le suffrage féminin qui a vivement choqué les Neuchâteloises. Il les concernait, mais il n'émanait pas de leurs cercles, notre rédaction aurait dû s'en assurer et regrette cette omission.

A. W.-G.

Les ballets roses neuchâtelois

Ne vous voilez pas la face : il n'y a rien là, mais absolument rien de grivois. Simplement des cartes d'électrices des citoyennes chaux-de-fonnières, que l'on a choisies roses pour leur faire plaisir. Elles en étaient, en effet, roses de plaisir, notamment Mme Quaile, la zélée présidente du suffrage féminin, qui a mené ses ouailles à la bataille et à la victoire. Et parmi elles, quelques hommes, preux chevaliers, certes, mais à qui on n'a donné aucun ballet en récompense !

J.-M. N.

Meubles en jonc - Vannerie
Articles de voyage - Maroquinerie
Parasols - Parapluies
A. PEIRY
7, avenue Pictet-de-Rochemont
Tél. 36 87 35

LE BAUME DU CHALET
en frictions et massages
PRÉVIENT — COMBAT — SOULAGE
BRONCHITES — RHUMES
Crevasses — Engelures
Fr. 1.85 le tube
Vente en pharmacies et drogueries

BAECHLER
teinturier - nettoyeur
et ne sont pas chers du tout

Une qualité...
Aerchbach
...qui court les rues!

Trente ans d'efforts au service de la cause féminine

(Union Nationale française pour le Vote des Femmes)

(suite)

Dès lors, « L'Union Nationale des Femmes » sera le témoin fidèle des efforts de l'U.N.V.F. aussi bien qu'un moyen d'information et d'éducation des futures électrices.

Le journal débuta avec l'équipe de l'U.N.V.F. qui traita dans ses colonnes des questions politiques, économiques, sociales. Mais aussi il eut des collaborateurs aux noms illustres, comme le bâtonnier Fourcade et le professeur Letulle qui affirmaient ainsi l'intérêt qu'ils portaient à la cause féminine. D'autre part, il informait les Françaises de ce que faisaient les femmes des autres pays, partout où elles étaient électrices et éligibles, en Suède, en Pologne, en Angleterre, en Espagne, etc.

Le premier numéro fut accueilli avec enthousiasme. Evidemment, il répondait à un besoin. Le nombre des femmes s'intéressant à la vie publique grandissait chaque jour. « L'Union Nationale des Femmes » contribua à la formation de nouveaux groupes provinciaux, qui devaient répandre et soutenir à travers la France l'action de l'U.N.V.F. Des comités furent fondés : ils devaient en quelques années dépasser la centaine réunissant plus de cent mille adhérentes.

A ces comités, il fallait fournir une documentation abondante et précise. Des conférences-types furent envoyées par l'U.N.V.F., conférences établies avec soin, faisant le point sur telle question. La conférencière de Lille ou de Marseille s'en servait comme base : elle n'avait plus qu'à y ajouter sa note personnelle. Ces textes traitèrent des sujets qui touchaient toutes les femmes : La femme et la justice (M.-T. Moreau) ; La travailleuse (salaires, maternité, représentation professionnelle, revendications), Les partis politiques en France, Le travail (évolution moderne du travail (Y. Arthaud) ; La femme commerçante (M. Gillet, professeur à l'école Pigier) ; La femme agricole (Mme Sauvage); Les femmes dans les professions libérales, Les femmes dans les municipalités, La capacité civile de la femme mariée (S. Desternes); Monnaies et dévaluations, La traite des femmes vue à travers la Société des Nations (V.-S. Gatins) ; L'orientation professionnelle (G. Roblet) ; Le Conseil général (M. Brémard). Plus tard, devaient être étudiées sous la pression des événements : Les femmes et la défense du pays (Mme Goubard) ; Les femmes et la défense passive.

Avec ses comités de Paris et de province, son journal, son plan d'action, sa doctrine, l'U.N.V.F. travaillera sans répit jusqu'en 1940.

L'U.N.V.F organise deux manifestations originales

D'abord, elle ouvre une enquête auprès des membres de l'Académie française. A ceux qui représentent l'élite intellectuelle du pays, elle pose une question : jugent-ils les Françaises capables, oui ou non, d'exercer le droit de vote ? Vingt-cinq académiciens répondent par oui. « Un oui enthousiaste », dit le bâtonnier Henri-Robert. « Un oui très ferme », déclare l'historien Camille Jullian. Oui, répondent MM. Jules Cambon, ambassadeur de France, Gabriel Hanotaux, Edouard Estaunié, le duc de La Force, André Chevrillon, Albert Besnard, Henry Bordeaux, Pierre de Nolhac, Louis Bertrand, le cardinal Baudrillart. *(à suivre)*